



CONTRAT DE PRELEVEMENTS DE LA FACTURE D'EAU

NOTE D'INFORMATION

A compter du 1^{er} janvier 2026, le Syndicat d'eau de la Paquetterie de Nonancourt mettra en place une facturation semestrielle.

Afin de choisir votre mode de règlement par prélèvement automatique, vous trouverez ci-dessous les deux options proposées :

CONDITIONS GENERALES :

- Pour mettre en place le(s) prélèvement(s), vous devez remplir le mandat SEPA et nous transmettre votre RIB (Format IBAN).
- Le contrat de prélèvement est reconduit automatiquement chaque année.
- Tout changement de RIB doit être signalé au Syndicat d'eau de la Paquetterie de Nonancourt.
- Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas représenté : L'échéance impayée devra être régularisée auprès de la Trésorerie de Verneuil d'Avre et d'Iton.

Fin du contrat de prélèvement :

- Il peut être mis fin au contrat sur simple demande écrite adressée au SAE Paquetterie.
- Le contrat sera révoqué automatiquement à la date de départ de l'abonné. Celui-ci devra s'acquitter des échéances non présentées de sa dernière facture ainsi que de sa facture de résiliation auprès de la Trésorerie Municipale.

□ PRELEVEMENT DE LA FACTURE EN 1 FOIS :

Le montant total de votre facture sera prélevé en une seule échéance un mois après l'édition de la facture

□ PRELEVEMENT DE LA FACTURE EN 4 FOIS :

Le montant de votre facture sera réglé en quatre mensualités, sans frais supplémentaire.
L'échéancier figurera en dessous du montant total de la facture.

Nous vous invitons à compléter et nous retourner le mandat SEPA ci-joint accompagné de votre RIB et sélectionner l'option de paiement qui vous convient.

RAPPEL : Une fois la facture émise, l'ensemble des règlements et démarches liés au recouvrement sont exclusivement gérés par la Trésorerie de Verneuil d'Avre et d'Iton.

Pour toute question concernant :

- Un paiement,
- Une demande d'échéancier,
- Une relance ou un courrier d'huissier,
- Une procédure de saisie bancaire ou tout autre acte de recouvrement,

Vous pouvez contacter directement la Trésorerie :

Téléphone : 02 32 32 90 75

Adresse : 119 place de la Madeleine – 27130 Verneuil d'Avre et d'Iton

Mail : sgc.verneuil-avre-iton@dgfip.finances.gouv.fr

Le syndicat d'eau de la Paquetterie reste à votre disposition pour toutes autres informations complémentaires.

MANDAT de Prélèvement SEPA

Pour paiement récurrent / répétitif

FR78EAU563825

Identifiant du Créancier SEPA - ICS

FR78EAU563825 - -

Référence unique du mandat - RUM

JOINDRE UN RIB A VOTRE DEMANDE

PRELEVEMENT DE LA FACTURE

(COCHER LA CASE)

☐

PRELEVEMENT EN 1 FOIS

☐

PRELEVEMENT EN 4 FOIS

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SYNDICAT D'ADDITION DE LA PAQUETTERIE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions SYNDICAT D'ADDITION DE LA PAQUETTERIE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Veuillez compléter tous les champs de ce cadre

Votre nom

*Nom du débiteur(s)

Votre adresse

*Code Postal

*Ville

Téléphone

Les coordonnées
de votre compte

*Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

*Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier

SYNDICAT D'ADDITION DE LA PAQUETTERIE

*Nom du créancier

11 RUE DE LA PAQUETTERIE

*Numéro et nom de la rue

27320

*Code Postal

NONANCOURT

*Ville

FRANCE

*Pays

Signé à

*Lieu

*Signature(s)

Le

*Date (JJ MMAAAA)

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Les informations ci-dessous sont relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - elles sont fournies seulement à titre indicatif

Code identifiant

du débiteur

Indiquez ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque

Tiers débiteur pour le
compte duquel le
paiement est effectué
(si différent du débiteur

Nom du tiers débiteur. si votre paiement concerne un accord passé entre SYNDICAT D'ADDITION DE LA PAQUETTERIE et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.

lui-même)

Code identifiant du tiers débiteur

Code identifiant du tiers créancier

Contrat concerné

N° d'identification du contrat

Description du contrat

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à :

**SYNDICAT D'ADDITION DE LA PAQUETTERIE
11 RUE DE LA PAQUETTERIE
27320 NONANCOURT**

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier